



# Travail

# Labour

## LA PARTICIPATION DU CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

### L'Organisation internationale du Travail

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est un organisme spécialisé des Nations Unies qui fait la promotion de la justice sociale et des droits dans le domaine du travail qui sont reconnus internationalement. L'OIT, qui compte 183 États membres, est l'organisme mondial chargé de l'élaboration de normes internationales du travail ainsi que de la supervision de leur application.

L'OIT a été créée en 1919 et elle est devenue, en 1946, le premier organisme spécialisé des Nations Unies. La structure unique de l'OIT permet aux travailleurs, aux employeurs et aux administrations de participer sur un pied d'égalité à l'élaboration de ses politiques et de ses programmes.

### Participation du Canada aux activités de l'OIT

La participation du Canada aux activités de l'OIT est conforme à nos valeurs de justice, de respect d'autrui et de liberté d'expression et d'association.

Entre autres activités, le Programme du travail, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

- représente les intérêts du Canada à l'OIT et est membre du conseil d'administration de l'OIT;
- définit les positions du Canada sur des questions relatives à l'OIT, en consultation avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et des organismes de travailleurs et d'employeurs canadiens;
- fournit des renseignements à l'OIT sur le droit et les pratiques au Canada et s'assure que notre pays s'acquitte de ses obligations en matière de reddition de comptes;
- participe à la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de ses procédures de suivi;
- appuie les programmes d'assistance technique de l'OIT liés à la suppression du travail forcé et du travail des enfants et à l'établissement d'une administration efficace dans le domaine du travail.

*La participation du Canada aux activités de l'OIT est un prolongement de nos propres valeurs fondamentales : un engagement à assurer la sécurité, l'équité et la productivité en milieu de travail.*

### La Conférence interaméricaine des ministres du Travail

Depuis 1963, les ministres du Travail des Amériques participent à une conférence spécialisée de l'Organisation des États américains (OEA) où ils discutent de questions relatives au travail concernant tous les pays de l'hémisphère. La Conférence interaméricaine des ministres du Travail (CIMT) est le seul forum hémisphérique où les ministres du Travail abordent des questions relatives au travail et à l'emploi liées à l'intégration économique.

La CIMT joue un rôle essentiel dans l'obtention du consensus requis pour régler les questions relatives au travail à l'échelle du continent et dans leur coordination. Elle est également l'unique tribune panaméricaine qui traite des dimensions de l'intégration économique liées au travail; il s'agit d'un instrument fondamental du processus propre au Sommet des Amériques.

### Rôle du Programme du travail à la CIMT

Les représentants du Programme du travail font la promotion de la CIMT et gèrent la participation de représentants du Canada à cette conférence. Ils veillent à ce que ceux-ci participent aux discussions, notamment à celles portant sur les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, les relations patronales-syndicales, le dialogue social et les normes du travail.

### Le leadership du Canada

Le Canada joue un rôle de chef de file en faisant valoir les dimensions de la mondialisation qui touchent le travail dans les Amériques. Le Canada a présidé la CIMT de 2001 à 2003, et il était responsable de la mise en œuvre du plan d'action d'Ottawa. Il encourage les petites économies, les groupes d'entreprises et les groupes d'ouvriers à participer activement aux événements de la conférence et à leur organisation. Le leadership dont le Canada a fait preuve lors des CIMT a contribué à la transformation de la Conférence en un lieu d'échange régional dynamique et inclusif où l'on peut aborder des questions relatives au travail.

*Le Canada est un acteur international important pour ce qui est de faire valoir les droits fondamentaux en milieu de travail.*

**Pour en savoir plus, appelez sans frais au 1-800-622-6232 ou consultez [travail.gc.ca](http://travail.gc.ca).**

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

#### Services des publications

Ressources humaines et Développement des compétences Canada  
140, promenade du Portage, Phase IV, 12e étage, Gatineau (Québec) K1A 0J9  
Télécopieur : 819-953-7260 En ligne : <http://www.rhdcc.gc.ca/publications>

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un télécriteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

Papier : N° de cat. : HS24-83/2010 • ISBN : 978-1-100-51346-1